

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 4 Juillet 2023

A la salle des fêtes de Magnac-Bourg

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 26 Juin 2023

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel		X
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique		X
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents :**

- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE,
- Mr Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Alain MARTHON,
- Mr Michel MOURET, absent excusé, était représenté par son suppléant, Mr Jean-Baptiste BERTRAND,
- Mme Véronique REDEMPT était absente excusée.

- **Secrétaire de séance** : Mr Guy MONTET.

▪ **DÉLIBÉRATION N°2023-062 CONCERNANT LA CREATION D'UN SERVICE UNIFIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT YRIEIX POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGE(E) DE MISSION PCAET**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Briance s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un PCAET. L'animation de ce dispositif était jusqu'à présent assurée dans le cadre d'un service unifié avec trois autres EPCI du territoire ce qui avait permis de recruter au sein de ce service un agent.

La Chargée de mission étant partie, il est proposé à l'assemblée de revoir le périmètre de ce service unifié : Notre établissement ayant élaboré le plan d'actions de son PCAET en commun avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix, la création d'un service unifié à l'échelle de nos deux EPCI apparaît cohérente.

Cela permettra de regrouper les services et équipements de nos deux structures sur un territoire plus restreint.



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20230704-2023-062-DE
Date de télétransmission : 06/07/2023
Date de réception préfecture : 06/07/2023

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider la création d'un service unifié par la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix pour l'exercice de la compétence PCAET,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative à la mise en place de ce service unifiée qui sera proposée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 Juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le principe de création d'un service unifié avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix pour l'exercice de la compétence PCAET,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention concernant le service unifié qui sera proposée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MAGNAC-BOURG, LE 4 JUILLET 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	18
Votants	21
Exprimés	21
Contre	0
Pour	21
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

